

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mercredi 25 juin 2008 à 19 h 30 au Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj. et Yvon Truchon, dir. gén. adj., Mmes Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin., Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol. et Julie Brunelle, secr. gén. adj., MM. Michel Corbeil, dir. serv. tech. inf., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Dominique Robert, dir. serv. org. scol. et Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin.

Mme Johanne Beaulieu, MM. Michel Arcand et Jean Deschênes ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-080625-2906

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 27 mai 2008.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Pascal Morand, citoyen de la ville de Sainte-Thérèse, demande ce que la Commission scolaire compte faire pour les propriétaires qui subissent une forte hausse de la valeur foncière des immeubles, considérant que la municipalité a baissé son taux de taxation pour soulager les contribuables.

La direction du service des ressources financières répond que l'évaluation des propriétés ayant fortement augmentée cette année, l'augmentation de l'évaluation sera étalée sur trois ans. De plus, d'autres mesures sont prévues pour alléger le fardeau des contribuables.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-080625-2907

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2.1 Zones à risque;
- 5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1 Calendriers scolaires 2008-2009 en milieu carcéral - adoption;
 - 5.2 Demande de protocoles d'entente en sport-études : école Saint-Gabriel;
- 6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1 Budget initial 2008-2009;
 - 6.2 Étude de faisabilité sur l'informatisation des documents du conseil des commissaires;
- 7. Travaux dans nos établissements :
 - 7.1 Cession de servitude à Bell Canada et Hydro-Québec;
 - 7.2 Prolongation du bail de la salle 5080;
 - 7.3 Adjudications de contrat durant la période estivale;
 - 7.4 Réfection partielle des portes et fenêtres et réfection du bloc sanitaire sportif à la Polyvalente Sainte-Thérèse – adjudication de contrat;
 - 7.5 Accord de la CSSMI pour l'acquisition d'un lot de grève par la Ville de Saint-Eustache;
- 8. Avis de motion : annulation de la résolution – représentant à la SODET;
- 9. Nomination d'un représentant à la SODET;
- 10. Modification à la composition des conseils d'établissement des écoles à compter de l'année scolaire 2008-2009 :
 - 10.1 école Gaston-Pilon;
- 11. Traitement des demandes de révision des décisions de refuser l'exemption du cours d'éthique et de culture religieuse;
- 12. Rapport du comité pour l'évaluation du rendement du directeur général; (huis clos)
- 13. Commissaire à l'éthique :
 - 13.1 Nomination;
 - 13.2 Rémunération;
- 14. Participation au congrès de l'ACELF;
- 15. Demandes des commissaires :
 - 15.1 Calendrier des séances du conseil des commissaires; (C. Girard)
- 16.1 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 6 mai 2008;
- 16.2 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 20 mai 2008;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

Mme Nadine Blais et M. Stéphane Racine occupent leur siège à 19 h 45.

CALENDRIERS SCOLAIRES 2008-2009 EN MILIEU CARCÉRAL

Résolution n° CC-080625-2908

ATTENDU que l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la commission scolaire établit le calendrier scolaire de ses centres de formation, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire des secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale adulte (CCDPOS);

ATTENDU la recommandation de la direction du service de la formation générale adulte et professionnelle, ainsi que de la direction du centre dont relèvent ces activités;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2008-2009 pour la formation en milieu carcéral;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes, sous la cote 506.

Adopté

RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS - MODIFICATION

Résolution n° CC-080625-2909

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accorde les demandes en sport-études en fonction d'une même région et d'un même lieu;

ATTENDU que l'école Saint-Gabriel accueille déjà les programmes sport-études pour la CSSMI et qu'elle a développé au fil des années une expertise importante;

ATTENDU que la sélection des élèves en sport-études est axée au niveau du sport pratiqué par l'élève et non au niveau académique;

ATTENDU que les programmes sport-études permettent à la CSSMI d'accueillir des élèves hors territoire et assurent une certaine rétention de nos élèves;

ATTENDU que les différentes fédérations se tourneraient vers d'autres commissions scolaires si les nouveaux protocoles d'entente étaient refusés par la CSSMI;

ATTENDU les recommandations du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

D'ADOPTER les demandes de protocoles d'entente suivantes en sport-études à l'école Saint-Gabriel :

- sport-études en natation;
- sport-études en tennis;
- sport-études en hockey Midget Espoir;
- sport-études en softball;

DE MODIFIER le règlement sur la délégation de pouvoirs de la façon suivante :

Que le chapitre relatif aux pouvoirs dévolus à la direction de la formation générale des jeunes se lise comme suit, en ajoutant la disposition suivante :

« Le conseil des commissaires délègue au directeur de la formation générale des jeunes les droits, pouvoirs et obligations énumérés ci-dessous :

9. Conclure et signer les protocoles d'entente avec les différentes fédérations sportives pour les programmes en sport-études. »

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes, sous la cote 507.

Adopté

BUDGET INITIAL 2008-2009

Résolution n° CC-080625-2910

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2008-2009;

ATTENDU que ce budget est équilibré;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 16 634 541 393 \$, en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2008-2009;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette de la Commission scolaire pour l'année 2008-2009, lequel sera transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes, sous la cote 508;

DE FIXER le taux de la taxe scolaire à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée.

Adopté

INFORMATISATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX COMMISSAIRES

Résolution n° CC-080625-2911

ATTENDU que, dans un contexte de protection et de sensibilisation à notre environnement, l'informatisation des diverses séances des commissaires réduira considérablement l'utilisation du papier;

ATTENDU les coûts d'investissement initiaux de mise en place d'environ 35 000 \$;

ATTENDU que ce possible processus se traduira par des économies annuelles en frais de transport, de manutention et d'impression de documents;

ATTENDU que l'utilisation des technologies facilite l'échange, la recherche et l'accessibilité aux documents;

ATTENDU le gain escompté en efficacité dans la distribution de l'information;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'ACCEPTER d'aller de l'avant pour le projet d'informatisation des diverses séances (rencontres sans papier) impliquant la participation des commissaires de la CSSMI;

DE MANDATER la direction du service des technologies de l'information pour la mise en œuvre de ce projet.

Le vote est demandé sur cette résolution.

POUR (18) : Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Johanne Roy.

CONTRE (2) : Josée Bastien et Guylaine Richer.

ABSTENTION (1) : Lise Landry.

Adopté

CESSION DE SERVITUDE À BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé de reporter ce point à une séance ultérieure.

PROLONGATION DE LOCATION – LOCAL 5080

Résolution n° CC-080625-2912

ATTENDU les besoins en espace pour une salle pouvant accueillir environ 80 personnes;

ATTENDU que l'entente de location actuelle avec les Centres d'achats Beauward ltée pour le local 5080 situé au 5^e étage de l'édifice Le Carrefour Saint-Eustache, d'une superficie de 2 179 pieds carrés, vient à échéance le 30 juin 2008;

ATTENDU que les Centres d'achats Beauward ltée accepte de prolonger l'entente de location du local 5080 pour une période additionnelle de trois ans;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE LOUER des Centres d'achats Beauward ltée, pour une période de trois ans commençant le 1^{er} juillet 2008 et se terminant le 30 juin 2011, le local désigné comme le numéro 5080 situé au 5^e étage de l'édifice Le Carrefour Saint-Eustache, d'une superficie locative de 2 179 pieds carrés, le tout aux mêmes termes et conditions que le bail actuel;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

ADJUDICATIONS DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CC-080625-2913

ATTENDU la période estivale;

ATTENDU la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'AUTORISER le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur et suivant les disponibilités budgétaires, et de faire rapport de ces adjudications au conseil des commissaires lors des séances d'août et de septembre 2008.

Adopté

RÉFECTION PARTIELLE DES PORTES ET FENÊTRES ET RÉFECTION DU BLOC SANITAIRE SPORTIF À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

Résolution n° CC-080625-2914

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation du Groupe Coursol et Falardeau architectes;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection partielle des portes et fenêtres et réfection du bloc sanitaire sportif (phase II) à la Polyvalente Sainte-Thérèse à l'entrepreneur général Construction de la Croisette inc., pour la somme de 1 023 700 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer ledit contrat.

Adopté

ACCORD DE LA CSSMI À LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution n° CC-080625-2915

ATTENDU que la CSSMI est propriétaire du lot 1 697 795 sur lequel est située l'école Notre-Dame;

ATTENDU la demande de la Ville de Saint-Eustache, à l'effet d'acquérir un lot de grève appartenant à l'État riverain de la rivière des Mille-Îles;

ATTENDU que ce lot de grève est adjacent au lot 1 697 795, sur lequel est située l'école Notre-Dame;

ATTENDU l'intention de la Ville de Saint-Eustache de prolonger la promenade Paul-Sauvé entre la mairie jusque sous le pont Arthur-Sauvé, vers le futur projet de la bibliothèque;

ATTENDU le règlement sur le domaine hydrique de l'État, lequel prévoit que la municipalité doit aviser les propriétaires des terrains riverains adjacents à la partie du domaine hydrique visé;

ATTENDU que l'acquisition du lot de grève n'occasionne aucun préjudice à la CSSMI;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'INDIQUER à la Ville de Saint-Eustache que la CSSMI n'a aucune objection à ce que la Ville devienne propriétaire du lot de grève;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes.

Adopté

ANNULATION D'UNE RÉOLUTION : REPRÉSENTANT À LA SODET

Résolution n° CC-080625-2916

ATTENDU l'avis de motion déposé à la séance du conseil des commissaires du 27 mai 2008, à l'effet d'annuler la résolution n° CC-080325-2865 adoptée à la séance du conseil des commissaires du 25 mars 2008, désignant le commissaire Louis Kemp à titre de représentant du milieu institutionnel auprès du conseil d'administration de la Société de développement économique Thérèse-De Blainville (CLD);

ATTENDU le respect des règlements généraux de la SODET et plus particulièrement de l'article 2.1., stipulant que « les personnes physiques représentant les entreprises, les personnes morales et les groupes de travailleurs devront exercer leur activité professionnelle propre principalement au sein de cette entreprise, de cette personne morale ou de ce groupe de travailleurs. »

Il est proposé par Mme Sandra East

DE PROCÉDER à l'annulation de la résolution n° CC-080325-2865 et de désigner un nouveau représentant du milieu institutionnel auprès de la Société de développement économique Thérèse-De Blainville.

Le vote est demandé sur cette résolution.

POUR (16) : Josée Bastien, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

CONTRE (6) : Denis Claude Blais, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Jean Paquette et Michel Phaneuf.

Adopté

M. Claude Girard quitte son siège à 20 h 55.

M. Normand Chalifoux occupe son siège à 21 h.

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODET (CLD)

Résolution n° CC-080625-2917

ATTENDU l'intérêt de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles de poursuivre son implication dans le développement économique et social de la région par sa participation au conseil d'administration de la Société de développement économique Thérèse-De Blainville (CLD);

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles est représentée à la SODET par M. Benoît Lebel, directeur du Centre de formation professionnelle, l'Émergence;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE RECOMMANDER la candidature de M. Benoît Lebel au poste d'administrateur issu du milieu institutionnel (éducation) de la SODET (CLD).

Adopté

M. Claude Girard reprend son siège à 21 h 5.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – ÉCOLE GASTON-PILON

Résolution n° CC-080625-2918

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

ATTENDU la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école Gaston-Pilon, telle qu'établie par le conseil des commissaires (SIP-13) en 1998;

ATTENDU la baisse de clientèle subie par l'établissement depuis quelques années;

ATTENDU les difficultés récurrentes à combler certains postes au sein du conseil d'établissement;

ATTENDU le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école;

Il est proposé par Mme Estelle Labelle

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école Gaston-Pilon, à compter du 1^{er} juillet 2008 :

- Douze membres, dont six parents, trois enseignants, un membre du personnel de soutien, un membre du personnel professionnel et un membre du personnel du service de garde.

Adopté

COURS D'ÉTHIQUE ET DE CULTURE RELIGIEUSE

Résolution n° CC-080625-2919

ATTENDU que plusieurs demandes d'exemption au cours d'éthique et de culture religieuse ont été adressées par des parents à la commission scolaire;

ATTENDU que ces demandes ont été présentées sur les mêmes formulaires et exposent exactement les mêmes motifs d'un enfant à un autre;

ATTENDU que ces demandes ont été refusées par la direction du service de la formation générale des jeunes, parce qu'elles ne faisaient pas état d'un préjudice grave ou d'une raison humanitaire au sens de l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique, qui se lit comme suit : « 222. (...) Pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, la commission scolaire peut, sur demande motivée des parents d'un élève, d'un élève majeur ou d'un directeur d'école, l'exempter de l'application d'une disposition du régime pédagogique. »;

ATTENDU que suite à ces refus, des demandes de révision ont été transmises par des parents en vertu des articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que pour décider de ces demandes, le conseil des commissaires doit être en mesure d'évaluer si l'élève peut subir un préjudice grave ou s'il existe une raison humanitaire qui justifierait cette exemption;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ENTÉRINER la démarche entreprise par le secrétariat général, à l'effet de demander aux parents qui ont présenté des demandes de révision des décisions refusant l'exemption du cours d'éthique et de culture religieuse, de fournir des précisions par écrit sur les motifs propres et spécifiques à leur enfant pouvant justifier une telle demande d'exemption;

D'ÉVALUER par la suite la recevabilité et, le cas échéant, le bien-fondé de ces demandes, à la lumière de la Loi sur l'instruction publique et de la procédure de traitement des demandes de révision (ACC-01).

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-080625-2920

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 40.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-080625-2921

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 55.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-080625-2922

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 55.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-080625-2923

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 22 h.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

Résolution n° CC-080625-2924

ATTENDU les dispositions du Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires, tel que modifié et adopté lors de la séance du 25 mars 2008 (rés. n° CC-080325-2258);

ATTENDU le mandat confié au comité de sélection de solliciter, recevoir et analyser les candidatures des personnes intéressées à devenir membre du comité d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (rés. n° CC-080219-2838);

ATTENDU les candidatures reçues pour occuper la fonction de commissaire à l'éthique;

ATTENDU le processus suivi par le comité de sélection afin d'analyser les candidatures reçues;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

DE NOMMER M^e Marie-France Perras pour occuper la fonction de commissaire à l'éthique, en application du chapitre 4 du Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14);

DE NOMMER M^e Francis Gervais comme substitut au commissaire à l'éthique pour la remplacer en cas d'absence ou d'empêchement, tel qu'énoncé à l'article 4.5 du Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14).

Adopté

RÉMUNÉRATION DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

Résolution n° CC-080625-2925

ATTENDU la résolution n° CC-080219-2839 adoptée le 19 février 2008, concernant la rémunération du commissaire à l'éthique nommé conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU le mandat confié au comité de sélection à l'effet de solliciter, recevoir et analyser les candidatures des personnes intéressées à devenir commissaire à l'éthique;

ATTENDU qu'au cours de ce processus, le comité de sélection a eu l'occasion de réfléchir sur la question de la rémunération du commissaire à l'éthique;

ATTENDU que le comité de sélection est d'avis qu'il y a lieu d'ajuster la rémunération à verser au commissaire à l'éthique;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'AJOUTER à la rémunération déterminée par le conseil des commissaires dans la résolution n° CC-080219-2839 :

- les frais de déplacement encourus par le commissaire à l'éthique dans l'exercice de ses fonctions, en conformité avec les règles de remboursement des dépenses de fonction (RF-05) de la commission scolaire;
- un jeton de présence par année scolaire, dans le cas où le commissaire à l'éthique n'a eu à traiter aucune plainte.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-080625-2926

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h 10.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-080625-2927

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 50.

APPRÉCIATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Résolution n° CC-080625-2928

ATTENDU le système d'appréciation, tel qu'approuvé par le conseil des commissaires (rés. n° CC-000308-612);

ATTENDU les dispositions du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires, relativement au boni forfaitaire des hors cadres;

ATTENDU le rapport soumis par le comité d'évaluation du rendement du directeur général (rés. n° CC-07113-2768);

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE RECEVOIR le rapport du comité et de verser au directeur général le boni forfaitaire recommandé par ledit rapport.

Adopté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-080625-2929

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE PROLONGER la séance après 23 h.

Adopté

Mme Christine Labrie quitte son siège à 23 h 25.

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ACELF

Résolution n° CC-080625-2930

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'AUTORISER Mmes Sandra East et Hélène Farsa, déléguées, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Claude Girard à participer au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française les 2, 3 et 4 octobre 2008 à Québec.

Adopté

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDÉ SUR LES SÉANCES DU CONSEIL

Proposition

ATTENDU qu'en vertu de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU les dispositions des articles 392 à 396 de la Loi sur l'instruction publique, qui régissent l'adoption des règlements;

ATTENDU le règlement adopté le 26 août 1998, amendé le 13 octobre 1999, le 25 juin 2003 et le 27 septembre 2005;

ATTENDU que la décision de prévoir la séance mensuellement le mardi avait été prise par le conseil précédent;

ATTENDU que l'expérience vécue depuis près d'un an, ainsi que la planification de l'année 2007-2008, démontrent que de façon générale une séance du conseil est requise chaque mois;

ATTENDU que les travaux réalisés en comité ou en commission d'étude permettent de préparer les dossiers;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE DONNER avis que le conseil des commissaires adoptera, à sa séance du 26 août 2008, un nouveau règlement sur les séances du conseil des commissaires, qui se lira comme suit :

1. Le conseil des commissaires tient une séance ordinaire mensuellement, le quatrième mercredi de chaque mois, sauf en juillet et décembre;
2. En décembre, le conseil tient une séance ordinaire le deuxième mercredi du mois;
3. Les séances se tiennent habituellement à 19 h 30 au Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse. Elles peuvent également se tenir en tout autre lieu, lorsque requis.

Le vote est demandé sur cette résolution.

POUR (3) : Denis Claude Blais, Claude Girard et Daniel Legault.

CONTRE (17) : Josée Bastien, Pierre Bertrand, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

ABSTENTION (1) : Gilbert Guérette.

Rejeté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-080625-2931

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 23 h 30.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-080625-2932

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 23 h 50.

Mme Josée Bastien quitte son siège à 0 h 10.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-080625-2933

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 0 h 25.

Paule Fortier, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général